

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25/05/2009

Par suite d'une convocation en date du 19/05/2009, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, HENON Frédéric, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 19

Date de la convocation : 19/05/2009

Date d'affichage : 19/05/2009

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

SOMMAIRE

Subvention Horizon 2000
Virement de crédits-Budget Général 2009
Vente d'un bâtiment " ancien cinéma"
Projet "Champ de bosses"
Projet de construction des toilettes de l'école Pasteur
Réorganisation du service entretien Cosec/Mairie
Bibliothèque :Opération de désherbage
Coupes affouagères
Maintien du service public forestier
Liste annuelle des jurés d'assises
Constitution de partie civile
Demande de subvention Eau et Assainissement

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité .

Le Conseil accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Subvention Horizon 2000

réf : 2009-21

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder pour 2009 une subvention de fonctionnement de 500 € et une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association "Horizon 2000".

-d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2009 de la Commune 2009 à l'article 6574.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Décision modificative (Virement de crédits)-Budget Général 2009

réf : 2009-22

Afin d'inscrire la subvention attribuée pour l'année 2009 à l'association Horizon 2000 au Budget Commune 2009, Le Conseil Municipal décide d'adopter le virement de crédits suivant :

Budget Commune 2009 :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 " charges à caractère général":

Article 6188 " autres frais divers" : - 1000 €

Chapitre 65 " autres charges de gestion courante" :

Article 6574"subvention de fonctionnement" : + 1000 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Vente d'un bâtiment " ancien cinéma"

réf : 2009-23

Le bâtiment de l'ancien cinéma n'ayant plus d'utilité pour la Commune par rapport aux projets et aux besoins de la Commune. Le Maire propose que soit mis en vente le bâtiment situé à les Hautes-Rivières, rue de l'Espérance, parcelle 18. Une estimation auprès du notaire a été demandée. La délibération adoptée est seulement un accord de principe. Il est précisé que pour la vente du bâtiment, le conseil municipal sera de nouveau consulté sur le prix de vente (seuil plancher) et sur les modalités de vente.

Le Conseil Municipal décide:

- de mettre en vente le bâtiment sur la base de l'estimation du notaire,
- de charger le Maire de s'occuper de trouver un acquéreur et d'effectuer les démarches nécessaires,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstention : 1)

Abstention : Olivier BADRE

Projet "Champ de bosses"

réf : 2009-24

Madame BADRE Véronique et Messieurs BROUET Christophe et BADRE Olivier ne sont pas d'accord sur l'aspect technique du projet qui leur apparaît très mal adapté à la pratique de cette activité.

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le projet « champ de bosses ».
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, du Conseil Général des Ardennes et de tout organisme public susceptible de financer ce type d'opération.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2009

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstention : 1)

Abstention : Michel DAUMONT.

Projet de construction des toilettes de l'école Pasteur

réf : 2009-25

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le projet de construction des toilettes à l'école Pasteur.
- d'avoir recours à la procédure adaptée pour réaliser cette opération
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, du Conseil Général des Ardennes et de tout organisme public susceptible de financer ce type d'opération.
- d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2009 au paiement de cette opération.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Réorganisation du service entretien Cosec/Mairie

réf : 2009-26

Suite à une demande présentée au Comité Technique Paritaire relative à la réorganisation du service pour le personnel entretien Cosec/mairie en date du 18 mars 2009, et conformément au courrier présenté en annexe et adressé au Centre de Gestion des Ardennes afin de présenter au prochain Comité Technique Paritaire la demande de réorganisation des services pour le service entretien Cosec/Mairie à la Commune de Les Hautes-Rivières.

La durée hebdomadaire de travail ne change pas, elle reste fixée à 35/35 ème, la modification apportée concerne le lieu de travail.

En effet, une semaine sur deux, l'agent effectuera son service pour 35 /35 ème à l'entretien des écoles et de la Mairie et pour l'autre semaine, il travaillera à l'entretien des salles au complexe sportif et à la salle polyvalente. Le Comité Technique Paritaire s'est réuni le 18 mars 2009 et nous a transmis leur avis qui est un avis défavorable (Pour : 5 votes-Contre : 8 votes).

Sur proposition du Maire,

Après avis défavorable du CTP en date du 18 mars 2009,

Le conseil Municipal décide :

-de réorganiser le service entretien Cosec/Mairie afin d'instaurer une polyvalence entre les deux agents d'entretien à compter du 1er juin 2009

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération

A la majorité (pour : 14 contre : 4 abstention : 1)

contre : Véronique BADFRE, Jean-Claude BADRE, Michel DAUMONT, Jean-Claude PECOURT-Abstention: Christophe BROUET

Bibliothèque :Opération de désherbage

réf : 2009-27

Vu la proposition du Maire de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et de définir des critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale,

L'élimination de documents portera sur :

-les documents dégradés ou en mauvais état,

-les documents dont le contenu ne correspond plus à l'état des connaissances,

-les documents remplacés par des éditions plus récentes ou par des substituts plus à jour,

-les documents dont l'usage a décliné et ne correspond plus aux intérêts du public,

-les exemplaires multiples,

-les journaux et revues, à l'issue d'une période de conservation définie pour chaque titre,

-les documents donnés à la bibliothèque qui ne font pas l'objet d'une intégration dans ses collections,

Selon les cas et selon les opportunités, les documents éliminés pourront être :

-détruits ou recyclés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire présentée ci-dessus et accepte que la bibliothèque conserve, sous n'importe quelle forme (fiches, liste imprimée, fichier électronique), la liste annuelle des documents éliminés.

La mise en oeuvre de la régulation des collections de la bibliothèque municipale est confiée à la personne responsable du service.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Coupes affouagères

réf : 2009-28

Sur rapport du Maire et sur proposition de la commission des waibes,

Le Conseil Municipal décide de retenir les travaux d'affouage comme suit :

Entretien ou fonctionnement :

Fournitures de bombes de peinture orange longue durée-Parcelle 15-16-34-41-42-43 pour un prix unitaire de 5,39 HT pour 18 unités soit un montant total de 97,02 HT

Lotissement affouage : parcelle 15-16-34-41-42-43 pour un prix unitaire de 155 HT pour une surface de 43,50 Ha soit un montant total de 6742,50 HT

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Maintien du service public forestier

réf : 2009-29

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

Attendu que la FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'ONF ,

elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144M€/an, et le maintien des taux de frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12 %,

Face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est redevable.

L'Etat impose à l'ONF, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,

Le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que les mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

Les Communes forestières demandent : le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1684 agents patrimoniaux équivalents temps plein pour conserver un service public de qualité en milieu rural,

L'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,

L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,

Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10 % le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),

La mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 3)

Abstentions : Olivier BADRE, Michel DAUMONT, Frédéric HENON.

Liste annuelle des jurés :

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des membres du jury d'assises pour 2010, le Conseil Municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale de trois personnes.

Les résultats sont les suivants :

n° 1 : HARDOUIN Nathalie Colette Yvette épouse BARRE née le 8 septembre 1964 à Charleville et habitant 13 rue du Château d'eau à les Hautes-Rivières-Bureau : 01.

n°2 : CHARLIER Céline épouse PORRAS née le 21 avril 1972 à Charleville-Mézières et habitant 5 bis rue des Forges Linchamps à les Hautes-Rivières-Bureau : 03.

n°3 : CLOSSE Chantal Eugénie Andrée Thérèse épouse NAUD née le 8 janvier 1944 à Les Hautes-Rivières et habitant 31 rue de la Semoy à Les Hautes-Rivières-Bureau : 02.

Constitution de partie civile

réf : 2007-30

Vu l'altercation en octobre 2006 entre le garde-champêtre et un contrevenant,
Cette affaire devant être présentée au tribunal correctionnel de Charleville-Mézières,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de se porter partie civile dans l'affaire susvisée et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention Eau et Assainissement

réf : 2009-31

Vu le plan de renouvellement des réseaux pour l'eau potable et l'assainissement de la Commune de les Hautes-Rivières,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal adopte le plan de renouvellement pour l'eau potable et pour l'assainissement conformément aux documents joints en annexe à la présente délibération,

Le conseil Municipal décide :

-de solliciter auprès du Conseil Général des Ardennes et de tout autre financeur susceptible de financer ce genre d'opération la subvention la plus élevée possible.

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Communications diverses :

Lecture est faite par Monsieur le Maire de la réponse du SDIS suite au courrier envoyé par les services de la Mairie pour le financement de leur service.

Désignation du correspondant défense : Monsieur Jean-Claude BADRE

Attribution des coupes affouagères au personnel communal :

A la majorité (pour: 7, abstentions:2, contre : 10).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.